



937C

کد کنترل

937

C

صبح جمعه

۱۳۹۸/۳/۲۴



جمهوری اسلامی ایران
وزارت علوم، تحقیقات و فناوری
سازمان سنجش آموزش کشور

«اگر دانشگاه اصلاح شود، مملکت اصلاح می‌شود.»

امام خمینی (ره)

آزمون ورودی دوره‌های کارشناسی ارشد ناپوسته داخل – سال ۱۳۹۸

زبان فرانسه
مجموعه حقوق – کد (۱۱۲۶)

عنوان مواد امتحانی، تعداد و شماره سؤال‌ها

ردیف	مواد امتحانی	تعداد سؤال	از شماره	تا شماره
۱	متون حقوق به زبان فرانسه	۳۰	۱	۳۰

استفاده از کتاب قانون مجاز نیست.

این آزمون نمره منفی دارد.

حق چاپ، تکثیر و انتشار سؤالات به هر روش (الکترونیکی و ...) پس از برگزاری آزمون، برای تمامی اشخاص حقیقی و حقوقی تنها با مجوز این سازمان مجاز می‌باشد و با متخلفین برابر مقررات رفتار می‌شود.

۱۳۹۸



سایت کنکور

Konkur.in

« داوطلب گرامی، عدم درج مشخصات و امضا در مندرجات جدول ذیل، به منزله عدم حضور شما در جلسه آزمون است.

اینجانب با شماره داوطلبی با آگاهی کامل، یکسان بودن شماره صندلی خود با شماره داوطلبی مندرج در بالای کارت ورود به جلسه، بالای پاسخنامه و دفترچه سؤالات، نوع و کد کنترل درج شده بر روی دفترچه سؤالات و پایین پاسخنامه ام را تأیید می‌نمایم.

امضا:

متون حقوق به زبان فرانسه:

I – Cochez la réponse correcte:

- 1- «Achetant» leur logement sous forme de parts de société civile ou «à terme» ou en «l'état futur d'achèvement», les particuliers par les pouvoirs publics.
 - 1) devraient protéger
 - 2) ont dû être protégés
 - 3) ont dû protéger
 - 4) sont dus protéger
- 2- Les banques hypothécaires paraissent contrevenir à la règle les banques ne peuvent consentir que des prêts à court ou à moyen terme.
 - 1) d'après laquelle
 - 2) pour laquelle
 - 3) suite auxquelles
 - 4) selon lesquelles
- 3- Aujourd'hui, on désigne sous l'expression jurisprudence l'ensemble des décisions de justice d'une juridiction, l'action des tribunaux solutionnent une question juridique.
 - 1) par / que
 - 2) et / dont
 - 3) soit / qui
 - 4) de / où
- 4- Tout fait de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute il est arrivé à réparer.
 - 1) quel que soit / de qui / la
 - 2) quelconque / duquel / le
 - 3) tel que / de laquelle / la
 - 4) tel qu'il est / s' / le

II – Trouvez l'intrus dans les expressions soulignées:

- 5- Il est des spéculateurs qui, moyennant une prime de quinze, vingt ou trente pour cent, se chargent de faire passer franche d'impôt à la frontière, une marchandise quelconque. On les nomme assureurs de tromperie, et leur action assurance.

- 6- L'article 49 de la Charte des droits et libertés de la personne prévoit le versement de gains-intérêts punitifs en cas d'atteinte intentionnelle à un droit protégé.
- 7- Le mot jugement est un terme générique qui désigne toutes les catégories de décisions, judiciaires ou quasi-judiciaires, dont l'objet est de trancher un résultat juridique.

III – Complétez le texte suivant à l'aide des réponses proposées (8-14):

Le droit d'emption donne à son titulaire le pouvoir (8) ultérieurement l'immeuble aux conditions fixées dans le contrat. Il est possible (9) annoter ce droit au registre foncier pour une durée maximale de dix ans. Le pacte d'emption doit (10) la forme authentique. Dans la mesure où (11) accord contraire n'a été conclu, le droit d'emption contractuel est (12) par succession mais pas cessible. L'empteur peut (13) son droit en faisant une simple déclaration en la forme écrite. Il ne sera (14) pas nécessaire de conclure un contrat de vente, ni de requérir l'intervention de la personne qui a accordé le droit d'emption.

- 8- 1) d'acquérir
3) de remporter
- 2) d'emporter
4) de conquérir
- 9- 1) d'être
3) de faire
- 2) de s'
4) d'avoir
- 10- 1) revêtir
3) porter
- 2) se mettre
4) mettre
- 11- 1) sauf
3) nulle
- 2) sans
4) aucun
- 12- 1) communicable
3) dicible
- 2) transmissible
4) admissible
- 13- 1) acquitter
3) exercer
- 2) exécuter
4) déployer
- 14- 1) alors
3) dès lors
- 2) ainsi de suite
4) à ce moment-là

IV – Lisez le texte suivant et répondez aux questions 15 à 20:

Le Code civil désigne sous la dénomination générale de “contrat de louage”, à la fois le louage de choses, le louage d’ouvrage qui est le contrat d’entreprise et le louage de service qui est le contrat de travail. En ce qui concerne le louage de choses, pour désigner la convention par laquelle une personne remet un bien à une autre en vue de l’utiliser, moyennant une rémunération dite “loyer”, l’usage a consacré deux expressions, “location” et “bail”. Le mot “louage” est peu usité dans la langue courante. Dans le langage juridique courant, les mots “bail” et “location” s’emploient indifféremment pour désigner le louage de biens immobiliers. Mais avec le temps les juristes ayant abandonné l’usage du verbe, “bailler”, on dit quand on désigne le propriétaire, qu’il “donne à bail” et pour celui qui reçoit le bien, qu’il “prend à bail”. On évite l’expression amphibologique “louer” qui, si elle n’est pas située dans un contexte qui en rend le sens explicite, pose le problème de savoir si le verbe est pris dans son sens actif de “donner en location” ou dans son sens passif de “prendre en location”.

15- Quelle est l’idée générale de ce texte?

- 1) L’usage du terme louage dans les textes juridiques.
- 2) Les rapports locatifs dans les textes juridiques.
- 3) L’alinéa d’un article du Code Civil.
- 4) L’explication du droit de domicile.

16- Le mot laquelle dans le texte se réfère à

- 1) dénomination
- 2) convention
- 3) personne
- 4) entreprise

17- «L’expression amphibologique» dans ce passage signifie

- 1) un type de phrase qui porte sur les amphibiens
- 2) une construction lexicale qui permet à une phrase d’avoir un sens juridique
- 3) une construction grammaticale qui permet à une phrase d’avoir un sens juridique
- 4) une construction grammaticale qui permet à un élément d’avoir deux sens différents

18- Que signifie le mot «usité» dans ce texte?

- 1) Démodé
- 2) Courant
- 3) Simple
- 4) Désuet

19- D’après ce passage, les mots “bail” et “location”

- 1) sont synonymes
- 2) s’emploient par erreur l’un à la place de l’autre
- 3) signifient donner en location dans le langage juridique et prendre en location dans le langage courant
- 4) signifient prendre en location dans le langage juridique et donner en location dans le langage courant

- 20- **Quelle affirmation est vraie suivant ce passage?**
- 1) Le louage des livres est une sorte du contrat d'entreprise.
 - 2) Le louage des livres est une sorte de contrat de travail.
 - 3) Le louage d'ouvrage désigne le contrat d'entreprise.
 - 4) Le louage de service désigne le contrat d'entreprise.

V – Lisez le texte suivant et répondez aux questions 21 à 26:

Afin d'éviter l'utilisation de la voie de l'appel comme moyen dilatatoire, le Nouveau code de procédure civile dispose que la Cour d'appel, qui se trouve saisie d'un recours dirigé contre un jugement ayant ordonné une mesure d'instruction ou ayant statué sur une exception notamment dans le cadre d'une procédure de contredit sur la compétence ayant mis fin à l'instance, peut statuer à la fois sur l'incident et sur le fond du litige. On dit dans ce cas, que la Cour d'appel "évoque l'affaire". En résumé, par l'évocation, les juges d'appel ont, dans certaines hypothèses, le pouvoir de mettre fin aux litiges en statuant sur des questions non tranchées en première instance, s'ils estiment de bonne justice de donner à l'affaire une solution définitive. Pour que, sans faire échec à la règle du double degré de juridiction, la Cour puisse évoquer la cause, il faut que le procès soit en état de pouvoir être jugé au fond. Dans le cas contraire la juridiction du second degré doit seulement juger l'incident procédural et, elle doit pour le surplus, renvoyer l'affaire devant la juridiction du premier degré qui sera saisie à nouveau pour que l'affaire soit jugée au fond.

- 21- **D'après ce texte, quand on dit que la Cour d'appel "évoque l'affaire", cela signifie que**
- 1) les juges d'appel ont besoin de plus de preuves
 - 2) les juges d'appel ont le pouvoir de mettre fin à un litige
 - 3) la Cour d'appel intervient spontanément dans une affaire
 - 4) les juges d'appel n'ont pas le pouvoir de donner à l'affaire une solution définitive
- 22- **Que signifie le mot «dilatatoire» dans ce texte?**
- 1) Qui aide à l'avancement rapide d'une affaire.
 - 2) Qui tend à accélérer la rédaction d'un jugement.
 - 3) Qui aide à la vérification approfondie d'un procès.
 - 4) Qui tend à retarder par des délais, à prolonger un procès.
- 23- **Le mot ils dans le texte se réfère à**
- | | |
|-----------|------------|
| 1) cours | 2) juges |
| 3) appels | 4) recours |
- 24- **D'après ce passage, la règle du double degré de juridiction**
- 1) est prise en considération dans le nouveau code de procédure civile
 - 2) ne concerne pas le Nouveau code de procédure civile
 - 3) sollicite toujours un jugement au fond
 - 4) ne vérifie jamais l'incident procédural

25- **Qu'est-ce qu'on entend par «exception» dans ce texte?**

- 1) Une rature ou un rajout dans le corps de l'acte.
- 2) L'interligne ou l'addition dans le corps de l'acte.
- 3) Une mention portée soit en marge soit en fin de page.
- 4) Un oubli ou une imperfection de la rédaction ne touchant pas le fond du litige.

26- **Quelle affirmation N'EST PAS vraie suivant ce passage?**

- 1) Les juges d'appel peuvent mettre fin aux litiges.
- 2) La Cour d'appel peut statuer sur l'incident et sur le fond du litige.
- 3) La juridiction du second degré peut renvoyer les affaires devant la juridiction du premier degré.
- 4) La juridiction du premier degré pour le surplus, peut renvoyer l'affaire devant la juridiction du second degré.

VI – Lisez le texte suivant et répondez aux questions 27 à 30:

Le droit n'est pas la seule règle de conduite sociale. La morale et, dans une moindre mesure, la politesse, la bienséance, l'honneur régissent aussi la vie en société. Le contenu de ces diverses règles est souvent identique: le droit comme la morale, condamne le vol et le meurtre. Parfois, il diffère: le duel, interdit par le droit et la morale, peut être exigé par l'honneur.

Ce qui caractérise la règle de droit et la distingue des autres règles de conduite sociale, ce n'est donc pas son contenu. On pourrait plutôt penser que le critère de la distinction serait l'existence de sources particulières; par exemple, la loi pour les règles juridiques; la conscience pour la morale.

Mais ce critère n'est pas plus décisif que le précédent. Dans une théocratie, la religion révélée est à la fois la source de la morale et du droit; dans une société traditionaliste, la coutume est source des règles morales et juridiques.

Le seul critère décisif des règles de droit est l'existence de sanctions particulières. Alors que le respect des autres règles de conduite sociale est laissé à la conscience individuelle (honte, remords) ou la pression sociale spontanée (blâme, exclusion du groupe, voire violence collective), la règle de droit est dotée de sanctions sociales organisées.

27- Selon le texte, la réprobation, l'expulsion d'une troupe sont considérées comme

- | | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| 1) des sanctions religieuses | 2) des règles de conduite sociale |
| 3) des sanctions sociales | 4) des critères décisifs |

28- Selon le texte, les sont des lois que l'usage a établi et qui se sont conservées sans écrits par une longue tradition.

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| 1) coutumes | 2) les droits |
| 3) les règles de droit | 4) les principes sociaux |

29- Le sujet pose le problème

- 1) des critères des règles de droit
- 2) de la définition des droits de l'homme
- 3) de la source des règles morales et juridiques
- 4) de la définition et de la spécification de la règle de droit

- 30- Selon le texte, la règle de droit se démarque des autres règles de conduite sociale par
- 1) son contenu
 - 2) le fait de sa sanction organisée
 - 3) la conscien
 - 4) les règles juridiques



سایت کنکور

Konkur.in